

ce qui est vraiment intéressant—pour mes électeurs, pour le Canada de l'Est ou pour les provinces Maritimes? Qui le ferait? Qui en serait chargé?

Un député d'en face se plaint dans tous les journaux du pays de ce qu'il n'a pas l'occasion de prendre la parole ici à la Chambre: c'est un ancien maire de Toronto. Je suppose que si les procédures de la Chambre étaient télévisées, il ferait un effort spectaculaire pour que ses propos soient diffusés. Pourtant, il a maintenant toutes les possibilités voulues de les faire insérer dans le hansard que tout le monde peut lire. Il peut librement critiquer le gouvernement pour son attitude envers les villes et nous pouvons lire ses discours dans le hansard. Mais il n'abuse guère de cette latitude.

Voyons par exemple la question des frais. Les députés s'inquiètent de l'inflation et de l'augmentation des coûts. Quels ne seraient pas nos frais si nous devions téléviser la totalité des procédures de la Chambre. Combien de cameras faudrait-il? Quel serait le taux d'écoute de la population du pays? Qui aurait le temps de rester assis toute une journée à suivre nos travaux.

M. Whelan: Au bout d'une semaine, 2 p. 100.

M. Horner: Je ne sais si ce serait 2 ou 3 p. 100 mais ce dont je suis sûr c'est que la plupart des membres de l'électorat ont voté pour leur député, l'ont envoyé à Ottawa et s'en sont remis à lui pour agir au mieux de leurs intérêts.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Lorsque le député de Crowfoot (M. Horner) s'est levé pour prendre la parole, le président du Conseil privé (M. Macdonald) vous a signalé que le député avait déjà parlé au cours du débat mais vous avez dit qu'il avait été le dernier à prendre la parole. Je remarque, en vérifiant le hansard, qu'il a pris la parole le lundi 16 février et que ce soir-là, il a ajourné le débat mais qu'à la reprise de celui-ci le jour suivant, c'est-à-dire vendredi dernier, il n'a pas été le premier à parler. Je vous signale la chose car elle risque, me semble-t-il, de constituer un nouveau précédent—celui de quelqu'un qui, signalant qu'il est dix heures, est interrompu par trois autres orateurs et recommence le débat à un autre moment.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Plaît-il à la Chambre que je déclare qu'il est dix heures?

[M. Horner.]

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je comprends le point du Règlement soulevé par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Le député de Crowfoot (M. Horner) était le dernier à prendre la parole, non pas vendredi, mais le jour précédent, lorsqu'il a ajourné le débat. J'ai pensé qu'étant donné son absence vendredi dernier, le député pouvait être autorisé à poursuivre ses remarques.

M. Horner: Merci, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler qu'il est dix heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LA POLLUTION—LA MISE AU POINT D'UN DÉTERGENT NON POLLUANT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a presque un mois j'ai fait valoir que les ménagères de tout le Canada qui utilisent quotidiennement des détergents étaient forcées de contribuer sensiblement et contre leur gré à la pollution de l'eau de notre pays. J'ai demandé si le gouvernement songeait à prier le Conseil national de recherches d'entreprendre d'urgence un programme qui permettrait de mettre au point un détergent sans phosphate, non polluant. C'était le 28 janvier, c'est-à-dire il y a presque un mois, et depuis ce temps-là beaucoup d'eau a passé sous les ponts et elle est en grande partie polluée.

Or, les circonstances ne sont plus les mêmes parce que dans l'intervalle on a obtenu des détails complets sur un détergent non phosphaté qui a été mis à l'essai et qui a fait l'objet d'une énorme publicité. De fait, je crois que l'émission W5 hier soir passait d'un littoral à l'autre, ce qui fait que outre les 500 lettres qui sont parvenues à mon bureau la semaine dernière, je serai inondée à nouveau de courrier cette semaine à propos du même sujet. Ma seule consolation c'est de savoir qu'un très grand nombre de ministériels sont aussi inondés par le même genre de courrier. Je suis contente que les consommateurs s'intéressent assez à la question pour nous adresser ce courrier.

M. Philip Jones de l'Université de Toronto nous a révélé les détails de la formule N qui, que je sache, est le seul détergent non phosphaté qui existe. La Suède en a un du même genre mais il renferme 8 p. 100 de phosphate. La formule N est absolument exempte de